



Déclaration préalable du SNUipp34-FSU CAPD du 15 mars 2016

Cette CAPD se tient dans un contexte social tendu, le gouvernement ayant choisi de remettre en cause les droits des salariés au travers du projet de loi « Travail ». Ce projet, s'il concerne le secteur privé aura, n'en doutons pas des conséquences sur le secteur public. Nous l'avons vu pour les retraites, les reculs imposés à un secteur servent d'alibi pour de nouvelles dégradations dans l'autre secteur. Pour le SNUipp et la FSU attachés à la défense des personnels, ce n'est pas acceptable et nous prendrons toute notre place dans les mouvements sociaux.

Nous allons aborder l'attribution des congés de formation : 126 collègues ont fait leur demande (39 concours et 87 formations personnelles). La dotation, vraisemblablement identique à celle de l'an passé se montre donc encore très insuffisante pour satisfaire les demandes de nos collègues puisque 92 % des demandes n'auront pas d'issue favorable cette année.

Le SNUipp-FSU 34 demande donc l'augmentation de cette dotation afin de répondre favorablement à l'ensemble des demandes pour que les droits des personnels et les finalités et fondements du décret du 15 octobre 2007 (relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État) soient respectés.

En effet, le texte du décret indique :

- que la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État doit favoriser le développement professionnel de ces fonctionnaires, leur mobilité ainsi que la réalisation de leurs aspirations personnelles.
- qu'elle concourt à l'égalité effective d'accès aux différents grades et emplois, en particulier entre femmes et hommes, et facilite la progression des moins qualifiés.
- qu'elle comprend principalement l'approfondissement de leur formation en vue de satisfaire à des projets personnels et professionnels grâce au congé de formation professionnelle.

Le SNUipp-FSU souhaite donc que les critères d'attribution des congés respectent ce texte sans jugement de valeur.

Les départs en formation ASH : une fois de plus, nous n'avons pas connaissance du nombre prévu dans les différentes options : comment préparer le travail de délégation du personnel pour les 39 demandes des collègues ?

Cette opacité est d'ailleurs également présente concernant les commissions d'entretien pour les postes à profil : le SNUipp34-FSU, constatant une fois de plus l'impossibilité d'effectuer un contrôle paritaire sur ce dossier, rappelle son opposition résolue au dispositif des postes à profil, surtout s'il s'accompagne d'un classement totalement subjectif et opaque des collègues candidats.

Enfin, le SNUipp34-FSU ne peut que constater la désaffection croissante des collègues pour être inscrit sur la liste d'aptitude à la direction d'école : 48 candidats seulement, ainsi que 43 collègues dispensés d'entretien (dont 39 assumant l'intérim de direction!). Les charges toujours alourdies de nos collègues directeurs ne sont sans doute pas étrangères à cette évolution : dernière en date, le protocole attentats qui devrait arriver bientôt dans nos écoles ?

A l'heure où les conditions d'exercice continuent de se détériorer et concourent à l'extrême morosité de la profession : effectifs de classes trop chargés, situation du remplacement dégradée, disparition des départs en formation continue, surcharge administrative, inclusion sans moyens... il est temps de donner un signal positif à la profession : donner du temps, des moyens, de la confiance !